

N° 9/6.22

[PRÉAVIS N°9/4.22](#)

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 125'000.00 TTC POUR L'IMPLANTATION D'UN NOUVEL ÉCOPOINT  
À LA RUE CENTRALE, PARTICIPATION DE TIERS NON DÉDUITE**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## **1 PRÉAMBULE**

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le 12 avril 2022 à 18h30 en salle des pas perdus de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Françoise Adler, Christine Mayor, Sylvie Trudu ainsi que de MM. Yvan Christinet, Philippe Gueydan, Marc Tissot (excusé) et Clément Bourgeois, président-rapporteur.

La commission remercie M. le Municipal Jean-Jacques Aubert, en charge de la direction « Infrastructures et gestion urbaine », Mme Sandrine Cogne, cheffe de service « Infrastructures et gestion urbaine », M. Eric Hostettler, responsable de l'Office de la propreté urbaine et adjoint à la cheffe de service et M. Eric Favre, responsable de l'Office des services techniques pour leurs explications détaillées et les réponses données aux questions de la commission.

## **2 PRÉSENTATION DU PREAVIS**

La Municipalité présente au Conseil communal un préavis pour l'implantation d'un nouvel écopoint situé à la rue Centrale qui viendra s'ajouter aux 28 autres points de collecte similaires qui existent sur le territoire morgien. Ce système d'écopoint a été introduit dès le milieu des années 2000 en remplacement du collectage des ordures ménagères au porte-à-porte.

Selon les permis de construire des nouveaux bâtiments du périmètre « Morges Gare Sud », un besoin de 18 conteneurs a été identifié. Douze d'entre eux ont d'ores et déjà été installés dans le Quartier des Halles, le long de la Promenade de Castellane. Le solde de six conteneurs est prévu dans la rue Centrale, à proximité de l'Îlot Sud. Cet écopoint sera complété par deux conteneurs « pour les besoins élargis du quartier ».

L'aménagement de ces huit conteneurs a fait l'objet d'une mise à l'enquête spécifique durant l'été 2020, indépendamment du projet de « réaménagement de la rue du Sablon, de la Rue Centrale et des arrêts de bus de la Rue de la Gare », ceci pour des questions de type de procédure (CAMAC / routière). Cette mise à l'enquête publique a soulevé 2 oppositions qui ont été levées par la Municipalité en séance du 29.11.2021.

Le préavis présenté par la Municipalité concerne le financement de ces huit conteneurs. Ce financement a fait l'objet d'une convention, à laquelle la commission a eu accès, entre la Ville de Morges et la « Société Immobilière de la Place de la Gare A SA ». Cette dernière prendra en charge le 75% du prix de l'installation, exception faite des aménagements paysagers, lesquels sont compris dans le préavis dit des « Sablons », n°8/2.21.

### 3 DISCUSSIONS

#### 3.1 *Financement*

La commission a souhaité avoir des précisions quant aux « deux conteneurs supplémentaires financés par la Ville pour les besoins élargis du quartier ». Il nous a été répondu qu'aucun bâtiment en particulier n'avait été identifié mais que l'expérience montrait qu'une fois les installations en service, d'autres utilisateurs en profitent pour changer leurs habitudes. Il a donc été calculé qu'avec deux conteneurs supplémentaires, les besoins seraient alors couverts et permettraient ainsi d'avoir une fréquence de vidage adéquate (1-2x/semaine pour les déchets ménagers). La pose de ces deux conteneurs à la charge de la Ville, en synergie avec les six conteneurs du projet « Îlot Sud » et les travaux d'aménagement de la rue Centrale permettra une économie d'échelle.

Le financement de la part revenant à la Ville sera assuré par un fond de réserve arrivant à échéance en 2022 selon les dires de la cheffe de service.

#### 3.2 *Emplacement et type d'installation*

Pour rappel, ces conteneurs sont situés le long de la rue Centrale avec ouverture en direction de la rue. Certains commissaires ont regretté qu'une meilleure intégration n'ait pas pu être projetée, notamment au moyen de l'aménagement d'une haie séparant les conteneurs et l'une des principales artères piétonnes de la Ville. Cette variante aurait alors impliqué une ouverture des conteneurs en direction des bâtiments de la rue Centrale 25 et 27, ce qui aurait augmenté les nuisances pour les habitants des immeubles en question. De manière générale, il a été constaté que les écopoints qui sont plus « dissimulés » subissent plus d'incivilités (non-respect des heures d'utilisation, abandon sauvage de déchets, etc.).

A noter que le ramassage des déchets verts continuera à être effectué au porte-à-porte dans le quartier. Ce qui signifie que les locataires de l'Îlot Sud ont accès à des conteneurs pour ce type de déchets à l'intérieur de leur propriété.

Les déchets non récoltés par cet écopoint comme les emballages de boissons en aluminium ou en PET sont assurés par des poubelles de tri proche de la place de la gare (modèle similaire à ceux sur les quais de gare).

Pour des aspects évidents de compatibilité, le modèle de conteneurs retenu est identique à celui qui est déjà installé sur le territoire communal. Ce système avait été choisi après une étude comparative, laissant ainsi de côté d'autres modèles à ouverture facilitée par un pédalier (forte sollicitation). Toutefois, le type de container actuel est agréé par l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées). Le système en question apporte satisfaction aux services communaux tant en terme d'utilisation, d'entretien (nettoyage des cuves) que de durabilité.

En comparaison avec des conteneurs en surface ;

- les nuisances sonores liées au dépôt du verre peuvent être limitées par l'installation d'un système de freinage des bouteilles et le capitonnage de la cuve.
- les odeurs des déchets ménagers peuvent être limitées car les cuves enterrées sont moins sujettes aux fortes chaleurs.

Toutefois, seul le respect du règlement de police, respectivement le tri correct des déchets ménagers, pourra réduire les nuisances au minimum.

#### 4 CONCLUSION

La commission est convaincue par le système des écopoints, permettant ainsi le tri sélectif au plus près de chaque habitant. Elle a jugé pertinent les synergies avec les autres projets du secteur que sont le réaménagement de la rue Centrale et la pose des conteneurs à la charge du projet « Îlot Sud ». Selon les calculs des services techniques, la pose de deux conteneurs supplémentaires à la charge de la Ville permettra de couvrir les besoins du quartier et ainsi d'obtenir une fréquence de collectage des déchets adéquate. Les synergies identifiées permettront des économies d'échelle que ce soit pour les équipements ou pour les travaux de génie civil.

D'autre part, les commissaires souhaitent faire part de leurs remerciements au personnel communal qui gère et qui veille à la propreté des écopoints sur le territoire communal, ceci tout au long de l'année.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission s'est positionnée en faveur des conclusions du préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 125'000.00 pour l'implantation d'un nouveau écopoint à la rue Centrale, participations de tiers non déduites ;
2. de dire que le solde du montant à la charge de la Commune soit CHF 31'250.00 sera amorti en une fois en 2023 par prélèvement sur le compte N° 451000.3115.00 (Achats de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires) ;
3. de financer cette charge via prélèvement sur le fonds N° 9280.0001 (Fonds de réserve pour la gestion des déchets et taxe au sac (451.00))

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

C. Bourgeois

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> juin 2022.**